

Assignation en référé du  
8 févr. 2011 en mainlevée  
du séquestre

**Interruption du délai  
de prescription**

Assignation au fond  
en indemnisation  
du 25 juin 2014



Requête du 22 oct. 2010  
+ ord. du 22 oct. 2010  
Mesure d’instruction  
ordonnée

Arrêt d’appel du 16 nov. 2011  
ayant fait droit à la demande  
de mainlevée

**Fin de l’interruption :  
un nouveau délai d’une même  
durée que l’ancien commence  
à courir (C. civ., art. 2231)**